
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 133 DU 11 MARS 2026

portant nomination de monsieur **Dodji Kocou Réginal KOU MAGBEAFIDE** en qualité de Directeur général du Fonds d'Investissement communal.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2025-567 du 17 septembre 2025 portant création du Fonds d'Investissement communal et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Dodji Kocou Réginal KOU MAGBEAFIDE** est nommé Directeur général du Fonds d'Investissement communal.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 11 mars 2026



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; C. COM 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ;
INTERESSE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.